

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Stades

Malgré un démarrage précoce de la saison, le retour du froid a permis de ralentir le développement des cassissiers. Pour le moment, nous observons même un retard dans leur développement par rapport aux deux dernières années. A cette même date, les variétés avaient atteint les stades C1 à C3 en 2022 et C3 à D en 2021.

Les températures devraient continuer à fluctuer entre journées chaudes et journées froides dans les 10 prochains jours avec quelques périodes de pluie de 10mm.



▲ *Noir de Bourgogne* entre les stades B1 et B2, en plaine

stade	B1	B2	C1	C3	D	E1
variétés	NB		secteur tardif			
	NB		secteur précoce			
			BD			
			RN			

Vu dans les vergers

Les pollinisateurs sont déjà dans les parcelles ! Les bourdons sont les plus faciles à observer pour le moment, mais quelques abeilles sauvages ont aussi pu être vues lors de cette première tournée d'observation. Pour rappel, si les abeilles domestiques ne sortent de leurs ruches qu'à partir de 12°C, certaines espèces de pollinisateurs sauvages butinent les premières fleurs de l'année à partir de 8°C.

Intéressé ? N'hésitez pas à parcourir la [Note Nationale Biodiversité](#) sur les abeilles sauvages ou l'[article sur les pollinisateurs sauvages](#) de l'OFB.



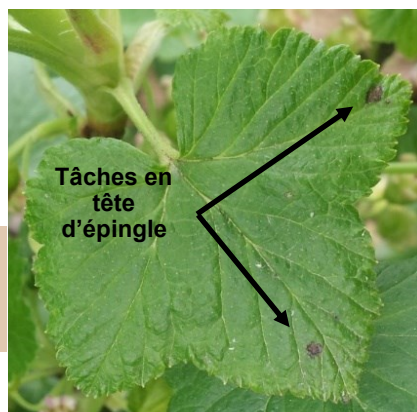
Anthracnose

Aucune projection de spore n'a encore été observée. Aucun symptôme (tâches en tête d'épingle) n'a été observé sur les parcelles de cassis.

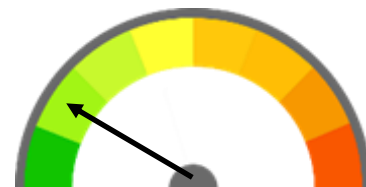
Si tous les stades de maturité ont été observés lors du suivi réalisé par la FREDON BFC à Beaune, aucune projection n'a encore eu lieu. Les prochaines pluies significatives pourront par contre entraîner la première projection de spore de la saison.

La période de risque peut donc commencer dans les prochaines semaines.

Le risque de contamination reste cependant assez faible tant que le stade C3-D n'est pas atteint par les cassissiers et que la météo reste stable avec des épisodes pluvieux restreints.



► Exemple des années précédentes de premiers symptômes d'Anthracnose sur feuille de cassis



B

Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.